

Assemblée communale du 14 avril 2022

2. Budget 2022 - complément

2.1. Etude hydrogéologique de faisabilité pour un captage à la Source du Moulin – étape 2

1. Introduction

L'eau potable, une richesse de plus en plus demandée.

L'eau potable, des exigences de plus en plus pointues.

L'eau potable, un casse-tête pour beaucoup de communes.

Nous avons la chance de bénéficier d'une eau de bonne qualité à Treyvaux, et c'est tant mieux.

Mais il y a toujours un mais !

Ce sont des eaux de surface donc peu filtrées par le terrain. Elles sont trop régulièrement mises en décharge car trop de turbidité particulièrement lors de périodes de mauvais temps comme celles vécues l'année dernière. Les eaux du GAME (Groupement d'Adduction d'eau le Mouret et Environs) nous ravitaillent à volonté, mais pas à n'importe quel prix et avec la qualité que l'on connaît.

Les nouvelles exigences fédérales vont imposer à chaque commune l'obligation d'avoir un approvisionnement de secours en eau potable en cas de pollution ou problèmes d'approvisionnement.

Il y a aussi le réservoir du Sapalé qui date de 1971. L'ouvrage n'est pas conforme aux règles reconnues de la technique. Un assainissement complet du réservoir est nécessaire.

Des discussions avec le GAME pour une éventuelle fusion avec le réseau d'eau potable de la commune de Treyvaux sont en cours. Le Conseil communal étudie toutes les variantes possibles, avant de se positionner sur une éventuelle adhésion au GAME.

2. Etude

Le Conseil communal veut poursuivre ses études sur la source du Moulin.



Sur les rives du ruisseau des Arbagnys, (photo) au lieu-dit Le Moulin, une source d'eau sort du terrain. Il s'agirait d'un approvisionnement certainement conséquent.

Une étude privée a déjà été réalisée au début des années 2000.

Les sources d'un débit d'étiage moyen de plus de 200 litres/minute appartiennent au domaine public, au sens de l'art. 4 de la Loi cantonale sur le domaine public. Ceci permettrait donc à la Commune d'en disposer dans le cadre d'une demande de concession qui devra être accordée par les autorités cantonales.

D'après les premières informations, cette source pourrait nous fournir un volume estimé - mais à confirmer - de 400 à 600 l/min. Alors que de nos sources de la Joux et du Burgerwald, nous en recevons environ 350 l/min.

Une première étape de l'étude a été faite dans le courant du mois de février de cette année. Celle-ci nous confirme qu'il est possible de procéder à un forage et un pompage pour injecter cette eau directement dans le réseau communal si la qualité et les quantités correspondent aux exigences. Les résultats de la deuxième étape devraient nous le confirmer. Nous vous proposons donc de nous donner les moyens d'étudier la seconde étape. C'est-à-dire procéder par sondage pour y analyser la qualité et surtout la quantité d'eau exploitable. Depuis longtemps, plusieurs familles consomment journalièrement cette eau.

3 Financement

Cet investissement sera assuré par le compte courant de la commune

Investissement		Fr. 40'000.—
Amortissement annuel	2 %	Fr. 800.—

Le financement de cet amortissement sera pris dans la réserve « Financement spécial pour le maintien de la valeur ».

4. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement pour l'étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage à la Source du Moulin – étape 2.

Proposition de la Commission financière

En sa séance du 30 mars 2022, la Commission financière propose l'investissement pour l'étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage à la Source du Moulin – étape 2.

Annexe : Rapport HydroSol Sàrl - Analyse hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – étape 1